

Dossier de Presse

Extension des collectes sélectives : trier devant sa porte

Après Mérignac et Pessac en novembre 2002, 30 000 personnes habitant les communes de Cenon, Lormont et Floirac sont à leur tour équipées d'une deuxième poubelle « verte ». Ceux de Bègles, Le Bouscat et Talence ne devraient pas attendre bien longtemps, puisque ce système y sera étendu d'ici la fin de l'année 2003.

En avril 2002, le Conseil de Communauté a voté l'extension de la collecte sélective en porte à porte : 150 000 habitants supplémentaires sont concernés par cette décision. Grâce à cette montée en régime, près de la moitié des habitants de la Communauté urbaine (315 000 personnes), devraient pouvoir trier à domicile à l'horizon de la fin de l'année 2003, l'autre moitié ayant accès à des bornes de tri. Aujourd'hui, la Communauté urbaine est la première agglomération de cette importance à proposer à ses habitants un système de tri pratique et efficace.

Le Plan TRIVAC

Voté en 1993, le plan TRIVAC est de l'avis de tous une réussite. Il s'agissait à l'époque de mettre en place un système global de traitement des déchets sur la Communauté urbaine. Aujourd'hui, les résultats sont largement à la hauteur des objectifs affichés au départ et l'agglomération bordelaise peut se targuer d'être largement en pointe pour les performances du système mis en place.

- Avant 1993, la Communauté urbaine apportait la moitié de ses déchets en décharge et incinérât l'autre moitié.
- Un système de traitement adapté à chaque type de déchets a été développé :
 - . les emballages ménagers sont recyclés,
 - . les déchets végétaux sont compostés,
 - . les ordures ménagères sont incinérées et valorisées sous forme d'énergie,
 - . les déchets ultimes sont traités par torche à plasma.
- La Communauté urbaine respecte et va même au delà des objectifs fixés par la loi de 1992 : valorisation de 90 % des déchets ménagers alors que la législation a placé la barre minimum à 75 %.

Où en sont les collectes sélectives ?

Tous les habitants de la Communauté urbaine sont aujourd'hui concernés par la collecte sélective. Les résultats sont également bons tant du point de vue des volumes recyclés (24 000 tonnes en 2001) et qualitatif (9 % d'erreur de tri). La méthode adoptée repose sur une extension progressive du système :

- expérimentation du dispositif à petite échelle en 1994, avec des sites pilotes sur Mérignac et Talence,
- mise en place de 2 systèmes pour maîtriser les coûts (la collecte en porte à porte coûte évidemment plus cher à la collectivité que la collecte en apport volontaire),
- adaptation du dispositif aux spécificités locales (points tris enterrés dans le centre-ville de Bordeaux, bacs « operculés » dans les résidences...).

Alors que 165 000 habitants étaient, dès le départ, équipés d'une deuxième poubelle, la montée en puissance du tri à domicile permettra d'améliorer le rendement des collectes :

- équipement d'un bac vert pour 150 000 habitants supplémentaires d'ici fin 2003, sachant que le rendement de la collecte en porte à porte est quatre fois supérieur à celui de l'apport volontaire (53 kg / habitant contre 12 kg / habitant en 2001). Les quartiers de Mérignac et Pessac situés à l'intérieur du périmètre de la rocade ont été les premiers concernés (novembre 2002).
- 30 000 personnes résidant dans les communes de Cenon, Lormont et Floirac, sont à leur tour concernées par le tri à domicile. En fait, tous les secteurs d'habitat individuel ont été dotés d'une deuxième poubelle « verte ». La collecte du « bac vert » se fera en milieu de semaine, elle se substituera tout simplement à l'habituelle tournée de ramassage.
- Le Bouscat, Bègles et Talence suivront d'ici la fin de l'année. A cet horizon, 315 000 habitants, soit près de la moitié de la population de la Communauté urbaine, seront concernés par ce dispositif.
- Grâce à la montée en puissance de ce système de tri, il est prévu de collecter rapidement 30 000 tonnes de déchets recyclables par an.

Le rôle de la communication de proximité

- L'adhésion et la participation des populations concernées sont indispensables au succès de ces opérations : c'est le premier maillon de la chaîne de tri.
- Il est important d'entretenir un dialogue direct avec les habitants.
- La Communauté urbaine fait figure de pionnier dans ce domaine. En effet, le choix de recruter des « agents de communication » pour accompagner les usagers dans l'apprentissage du tri remonte à 1996.
- 25 agents interviennent quotidiennement sur le terrain : ils vont à la rencontre des usagers, transmettent l'information à domicile et donnent les explications nécessaires, interviennent dans les écoles, corrigent les erreurs de tri... Plus

de 80 % des habitants de la Communauté urbaine ont été à ce jour rencontrés ou contactés par téléphone. En 2002, plus de 14 150 refus ont été traités individuellement.

Le Sivom rive droite

Le Sivom rive droite, créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1965, assure la gestion de la collecte des déchets ménagers sur 11 communes, dont 7 sont situées sur le territoire de la Communauté urbaine : Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, ainsi que Lignan, Montussan, Sainte-Eulalie et Yvrac.

Une convention signée le 6 février 1998 entre le Sivom et la Communauté urbaine précise les conditions d'organisation de ce service public :

- la collecte des déchets ménagers et la collecte des emballages recyclables s'effectue dans les mêmes conditions que sur le territoire de la Communauté urbaine. Les prestations sont ici assurées par la société Onyx Aquitaine, titulaire d'un marché avec le SIVOM,
- mise à disposition d'une déchetterie dans le cadre du marché précité avec Onyx Aquitaine,
- incinération des ordures ménagères à l'usine de Cenon et tri des déchets recyclables au centre de tri d'Astria à Bègles.